Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 950

Artikel: Rapport sur l'ozone : choisir les bonnes mesures
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011022

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ANALYSE MÉDIAS 1989

Le poids des journaux

(*cfp*) L'analyse médias 1989, basée sur les enquêtes de 1988, a été publiée beaucoup plus tôt que les années précédentes.

En Suisse romande, *Le Matin*, qui voit son audience passer de 17,5% à 22,4% de la population considérée, talonne *24 Heures* dont l'audience se maintient à 22,7% et dépasse *La Suisse* (20,2%, légèrement inférieur aux chiffres de l'année passée).

Un autre quotidien affirme sa présence en accroissant sa pénétration, c'est *Le Nouvelliste–Feuille d'Avis du Valais.*

Il est bien entendu que ces données, produit d'enquêtes, n'ont rien à faire avec les tirages contrôlés établis sur d'autres bases. Tout au plus la comparaison des résultats permet d'évaluer combien de personnes lisent un exemplaire distribué.

Pour les éditions dominicales de *La Suisse* et du *Matin*, la première est toujours plus distancée par la seconde; les deux annexes *Télé Top Matin* et *Fémina* marquent des progrès importants qui permettent de considérer qu'elles sont aussi lues que l'édition d'information à laquelle elles sont jointes. *Radio TV8* encarté dans *La Suisse* progresse légèrement.

L'Hebdo obtient également des résultats très satisfaisants alors que l'*Illustré* ne recule pas. Notons aussi une avance de *Coopération*, au contraire de *Construire* qui couche sur ses positions.

En Suisse alémanique, c'est le *Berner Zeitung* qui progresse le plus, suivi par le *St-Galler Tagblatt*. La *Neue Zurcher Zeitung* marque un recul alors que le *Tages Anzeiger* reste stable.

Les deux hebdomadaires alémaniques du dimanche progressent, mais c'est *Sonntags-Blick* qui a la plus forte avance, ce qui lui donne une audience toujours plus proche de celle du *Blick* quotidien, malgré les difficultés de distribution dominicale.

Grand journal politique hebdomadaire, *Weltwoche* reste stable. La formule devant provoquer une progression n'a pas encore été trouvée.

Et maintenant, éditeurs et courtiers en annonces vont diffuser les chiffres les concernant, mettant en valeur les progrès et expliquant les reculs. Déjà *Le Matin* a chanté «cocorico» dans la première édition de sa nouvelle formule arc-en-ciel. ■

RAPPORT SUR L'OZONE

Choisir les bonnes mesures

(*jd*) La récente publication d'un rapport très complet sur l'ozone en Suisse, rédigé par la Commission fédérale de l'hygiène de l'air, a suscité quelques troubles dans l'opinion publique. Les experts ont relevé des concentrations importantes d'ozone en période estivale; ils ont analysé les effets de cette situation sur la santé humaine (irritation des yeux et des voies respiratoires, effets chroniques probables) et sur les plantes (troubles de la croissance, baisse de rendement, fragilité au gel et à la sécheresse). Et pourtant ils concluent à l'inadéquation de mesures locales et ponctuelles déclenchées lorsque le taux de pollution dépasse un certain niveau, telles que certains cantons et certaines villes les ont fixées. Les experts fédéraux ont-ils donc baissé les bras devant les oppositions prévisibles à des limitations de circuler par exemple?

Tel n'est pas le cas, bien au contraire. Dans ses conclusions, la commission fédérale indique quelles sont les mesures véritablement efficaces et dénonce les actions alibi. L'important n'est pas de réagir au moment où apparaît ce smog estival mais bien d'empêcher que cette situation intervienne. L'ozone est un polluant secondaire qui se forme à partir des oxydes d'azote et des hydrocarbures soumis à l'action du soleil; lorsque sa présence atteint des valeurs importantes, il est déjà trop tard pour intervenir, d'autant plus que l'ozone ne se forme pas là où sont émis les polluants primaires. Par ailleurs les individus réagissent de manière différente à l'ozone; certains sujets manifestent des symptômes pathologiques bien avant les valeurs limites admises alors que d'autres ne semblent pas incommodés par des taux élevés. Il paraît inutile d'affoler l'opinion avec une valeur d'alarme et donc de la rassurer lorsque cette valeur n'est pas atteinte. Au dire des experts, toute situation de haute pression en été devrait inciter chacun à modérer ses efforts physiques l'après-midi, dès que la valeur limite fixée par la législation (120 microgrammes/m^3) est dépassée.

Mais la seule solution véritablement efficace consiste à réduire les quantités de polluants qui favorisent l'apparition de l'azote. C'est ce qu'a prévu le Conseil fédéral dans sa stratégie de lutte contre la pollution de l'air pour l'échéance de 1995. Or déjà l'on sait que les mesures en vigueur aujourd'hui ne suffiront pas à atteindre ce but. C'est donc des efforts plus importants encore qu'il faudra consentir. L'Automobile Club de Suisse s'est déclarée satisfaite de l'évaluation négative des plans d'alarme et des mesures d'urgence décrétées par certains cantons; on espère qu'en bonne logique l'ACS apportera son soutien aux autorités lorsque ces dernières proposeront des actions complémentaires propres à diminuer encore les émissions à la source. ■

CONVENTION DE DILIGENCE

Puisque de toute façon

(*ag*) On le sait, l'Association suisse des banquiers est opposée à ce que les principes de la Convention de diligence soient introduits dans la loi.

En sens contraire, M. Raymond Junod, président du Conseil d'administration de la Banque cantonale vaudoise, a trouvé le bon argument, que M. de La Palice n'aurait pas renié. Puisqu'on applique déjà rigoureusement la convention, la contrainte légale ne changera rien:

«Il faut souligner en revanche que, pour les banques elles-mêmes, les obligations contractuelles de la convention n'ont pas un caractère moins contraignant que celles qui reposent sur des textes légaux, pour les raisons exposées précédemment. Par conséquent, les banques n'ont pas de raison majeure de s'opposer au passage dans la loi des dispositions de la convention; mais elles devront à notre avis exiger que les modalités d'application soient fixées de façon très précise dans l'ordonnance d'exécution, afin qu'elles sachent exactement quelles sont leurs obligations.»

(Discours devant l'Assemblée générale du 21 mars publié dans *Reflets*, bulletin mensuel de la BCV, avril 1989. Le passage souligné a été mis en évidence par l'auteur lui-même). ■